

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 11 JANVIER 2017**

Nombre de conseillers en fonction : 29.

Nombre de présents : 21 conseillers.

Nombre d'absents : 8 dont 5 procurations.

Le quorum est atteint.

Mme Anne-Claire Guisard était absente pour les votes des points 1, 2, 7, 8, 9, 10.

POINT N°1

NOMINATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Pour mémoire, le Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le conseil nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, nomination qui sera faite avant chaque début de séance.

Françoise BOISSIERE se propose de prendre la fonction de secrétaire pour la séance du Conseil Municipal du 11 janvier 2017.

**Le Conseil Municipal,
vu les articles L.2121-15 et L2541-6 du CGCT,
après avoir délibéré,**

➤ **émet un avis favorable à l'unanimité, à la nomination de Françoise BOISSIERE au poste de secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal.**

POINT N°2

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2016

Les délibérations prises lors de la séance du 14 décembre 2016 sont contenues dans le procès-verbal joint à la convocation des conseillers municipaux.

Madame Katia Bossuyt demande qu'au point n°4 la phrase «Madame Bossuyt et Monsieur Hugel s'abstiennent en raison du choix de l'implantation du projet» soit complété ainsi «des réserves sur le contenu déjà énoncées et sur la méthode d'élaboration du programme».

**Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,**

➤ **approuve à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2016.**

POINT N°3

RAPPORTS DES COMMISSIONS

➤ Commission urbanisme et logement du 13 décembre 2016

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion plénière consacrée aux projets du Trissermatt et du Schwemmloch sera organisée la semaine prochaine.

Concernant le Trissermatt: les quatre projets remis par des équipes, composées de bailleur social, de promoteur privé et d'architecte, ont été présentés vendredi 6 janvier 2017 à la commission urbanisme et logement élargie à la commission d'appel d'offres et aux adjoints.

Les propositions sont de grande qualité. Le travail a été fait avec un grand niveau de précisions qui dénote les moyens importants engagés par les différentes équipes. Une décision rapide sera à prendre pour une réalisation tout aussi rapide.

A propos du Schwemmloch, une présentation de l'avancée du projet sera également proposée au public le 30 janvier prochain.

Autres points abordés en commission : le projet de construction d'un groupe scolaire et les différents permis de construire déposés dont deux permis modificatifs qui, initialement, ne répondaient pas à la réglementation en vigueur.

➤ Commission pôle culturel du 22 décembre 2016

Le site internet, datant de 2012, ne permet pas d'être lisible sur les tablettes en raison de son format. La refonte du site permettra, donc, de répondre aux contraintes liées à l'évolution rapide des nouvelles technologies.

Ainsi, des consultations ont été lancées d'une part, pour la refonte du site et, d'autre part, pour la mise en place d'une application smartphone qui permettrait de transmettre des alertes et informations immédiates aux administrés connectés. D'après une étude, 3000 Wantzenauviens sont équipés d'un smartphone.

Deux propositions évaluent la prestation aux environs de 30 000 € et la troisième à 18 000 €. Cette dernière revient à l'entreprise HDR qui est le prestataire actuel. Toutes les propositions sont conformes mais considérant l'offre financière de HDR, le choix se porte sur cette dernière.

Monsieur le Maire souligne que les différentes interfaces doivent pouvoir communiquer entre elles.

Madame Bossuyt souhaite savoir si la décision est actée. Monsieur le Maire lui répond que oui.

Madame Stenger présente la seconde partie de la commission qui portait sur le bilan 2016 et le budget 2017 du pôle culturel. Elle remercie l'ensemble du personnel pour le travail réalisé dans le cadre de l'élaboration de ce budget. Les chiffres importants à retenir : 6277 personnes ont assisté aux différentes manifestations dont environ 50 % sont des habitants de la commune. Une recette de 10 579 € a été enregistrée au niveau de la billetterie.

Les dépenses de fonctionnement de l'espace culturel et de loisirs du Fil d'eau sont, pour 2016, de l'ordre de 36 963 € contre 34 704 en 2015. Ce poste est donc relativement stable.

Elle rappelle que le choix politique était de réduire les tarifs, de proposer la gratuité une fois par an aux associations locales et d'ouvrir la salle aux personnes extérieures.

Madame Stenger souhaite revenir sur les attaques régulières, notamment de Madame Bossuyt. Elle estime inacceptable de recevoir des critiques alors qu'un travail qualitatif est réalisé par le pôle culturel. De plus, Madame Bossuyt est absente lors des commissions de programmation.

En réponse, Madame Bossuyt indique avoir demandé, à plusieurs reprises, un bilan avec la prise en compte des charges du personnel mais que seul un bilan partiel a été transmis. De plus, si ce bilan n'est pas analysé pour en tirer des leçons pour la saison culturelle suivante, alors il n'est pas utile. Un bilan permet d'orienter les décisions sur le type de spectacles à mettre en œuvre, leur calibrage et leur nombre.

Madame Bossuyt déclare qu'elle n'a jamais dit que la culture devait être rentable mais que « la culture n'a pas de prix mais a un coût ».

Monsieur Georg relève, sur la synthèse financière, que les coûts de consommations électriques sont identiques en 2014 et 2016, alors qu'en 2016, la salle a été occupée quasiment tous les jours contrairement à 2014.

Madame Bossuyt attire l'attention sur le coût des spectacles, en particulier des têtes d'affiches. Ainsi, le spectacle qui a connu le plus grand succès, à savoir Boulevard des Aïrs a, au final, coûté à la commune 10 000 € soit 19.80 € par spectateur. Il est nécessaire d'anticiper les coûts des spectacles et ces coûts doivent être un des critères du choix des spectacles. Si le point d'équilibre financier d'un spectacle est par exemple à 3000 spectateurs, compte tenu de la capacité du Fil d'Eau, il faut se poser la question de son choix. Il est aussi nécessaire que les spectacles soient adaptés au dimensionnement de notre salle.

Il est rappelé aux conseillers municipaux, que la sous-commission départementale de la sécurité a autorisé un effectif de 1200 personnes au Fil d'Eau et que Monsieur le Maire a pris un arrêté pour en limiter l'effectif à 700.

Madame Kannengieser intervient pour indiquer, au nom de son groupe, qu'elle a toujours approuvé ou proposé la programmation culturelle mais qu'il aurait fallu faire la distinction entre les différentes entités (bibliothèque, école de musique, ...).

Pour Madame Stenger, certes l'investissement culturel se traduit par un coût financier mais il a également des retombées positives pour la renommée de la commune, la qualité de vie des habitants et l'objectif du vivre ensemble.

Monsieur le Maire souligne qu'il est facile de proposer des spectacles pour enfants qui rassemblent les familles mais qu'il faut aller plus loin avec d'autres spectacles et en particulier des têtes d'affiches.

Enfin, Madame Bossuyt regrette qu'il n'est pas possible de débattre sereinement, de poser des questions sur le document de travail concernant le budget culturel sans polémiquer.

➤ Commission des finances du 4 janvier 2017

Monsieur le Maire souligne le bon climat qui règne dans cette commission et revient sur le point relatif à l'emprunt. Il fait part aux conseillers des propositions de banques qui permettraient d'augmenter l'enveloppe de l'emprunt jusqu'à 3 000 000 € à un taux préférentiel sous réserve du respect de certaines conditions. Ces dernières sont notamment liées à la réalisation d'un bâtiment (groupe scolaire) à énergie positive (BEPOS). Ainsi, le maître d'œuvre en charge du projet, a été sollicité pour étudier les différentes possibilités. Par ailleurs, un emprunt à taux 0% est envisagé pour la réhabilitation de l'école maternelle du Woerthel.

POINT N°4

PRESENTATION ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017

Les membres de la Commission des Finances ont étudié le projet de Budget Primitif de l'exercice 2017, lors de la commission des finances réunie le 4 janvier 2017.

Le Budget Primitif est présenté aux conseillers, chapitre par chapitre, au regard des diverses pièces annexes jointes à ce document.

Le Maire soumet ce projet au Conseil Municipal en vue de son approbation et propose le vote par chapitre, tel qu'il est présenté ci-dessous :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2016	BP 2017
011 –charges à caractère général	1 090 700.00	1 119 300.00
012 – charges de personnel	1 610 500.00	1 753 500.00
014 – atténuation de produits	139 000.00	140 000.00
022 – dépenses imprévues	10 000.00	10 000.00
023 – virement à la section d'investissement	736 700.00	845 000.00
042 – opérations d'ordre de transfert entre sections	190 000.00	200 000.00
65 – autres charges de gestion courante	1 053 000.00	886 900.00
66 – charges financières	97 000.00	65 000.00
67 – charges exceptionnelles	2 500.00	1 500.00
TOTAL	4 929 400.00	5 021 200.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2016	BP 2017
002 – excédent antérieur reporté		
013 – atténuations des charges	57 000.00	57 000.00
042 – opérations d'ordre de transfert	200.00	200.00
70 – produits des services	225 000.00	247 100.00
73 – impôts et taxes	3 791 400.00	3 951 300.00
74 – dotations et participations	682 000.00	567 500.00
75 – autres produits de gestion courante	112 500.00	118 000.00
77 – produits exceptionnels	61 300.00	80 100.00
TOTAL	4 929 400.00	5 021 200.00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2016	BP 2017
040 – opérations d'ordre de transfert	200.00	200.00
10 – dotations, fonds divers, réserves	10 000.00	0
16 – emprunts et cautionnement	280 100.00	348 100.00
20 – immobilisations incorporelles	83 900.00	61 800.00
204- subventions d'équipement	3 000.00	0
21 – immobilisations corporelles	4 564 800.00	2 173 050.00
23 – immobilisations en cours	2 010 700.00	1 033 000.00
27 – autres immobilisations financières	0	0
TOTAL	6 952 700.00	3 616 150.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2016	BP 2017
001 – excédent d'investissement reporté	0	0
021 – virement section de fonctionnement	736 700.00	845 000.00
024 – produits de cessions	3 694 000.00	119 000.00
040 – opérations de transfert entre sections	190 000.00	200 000.00
1068 – affectation		
102 – dotations, fonds divers	172 000.00	230 000.00
13 – subventions d'investissement	160 000.00	17 000.00
16 – emprunts et dettes assimilées	2 000 000.00	2 205 150.00
27 – créances sur des particuliers		
TOTAL	6 952 700.00	3 616 150.00

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le Budget Primitif 2017, au moyen de la délibération suivante.

Monsieur le Maire présente les postes en diminution (intérêts d'emprunts, subvention versée à l'AGES, dotations de l'Etat, ...), les postes en augmentation (postes liés à la culture et aux NAP, charges de personnel, recettes d'écologie et des manifestations culturelles, bases des taxes locales, fond de compensation de la TVA, ...) et les postes restant stables (charges à caractère général, subventions versées aux associations et au CCAS, taux des taxes locales, prélèvement au titre de la loi SRU, ...).

Il rappelle que la commune est sous-staffée et remercie l'ensemble du personnel pour son investissement.

Madame Bossuyt fait part de ses réserves sur l'excédent de fonctionnement qui est encore en baisse par rapport au DOB, ce qui ne fait que renforcer ses inquiétudes quant à la capacité de la commune à tenir son plan de financement.

Madame Boissière souhaite savoir ce que signifie les lignes budgétaires « rémunération des apprentis » et « frais de gardiennage ».

Réponse lui est donnée en indiquant qu'une apprentie est en poste à l'école maternelle du Woerthel et que les frais de gardiennage correspondent aux honoraires de rémunération des agents de l'ONF qui officient dans la forêt communale.

Monsieur Bode revient sur les propos de Monsieur le Maire relatifs au sous-dimensionnement de l'effectif communal et indique que certaines prestations sont sous-traitées à des entreprises extérieures.

Monsieur le Maire présente, ensuite, les dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement proposées pour le Budget Primitif 2017.

Par rapport à ces documents, Monsieur Bode indique qu'il faudrait rajouter le budget supplémentaire 2016 voté en cours d'année aux montants du budget primitif 2016 proposé. Ainsi, il faudrait indiquer budget voté 2016 et non budget primitif 2016.

Par rapport aux subventions versées aux associations, une augmentation de la dotation est proposée pour le club de judo pour les aider à payer la location d'une salle de sports dans une commune voisine. En effet, à la vue des nombreux cours dispensés et du nombre de licenciés, le DOJO de La Wantzenau ne suffit plus à accueillir l'ensemble des adhérents.

Quant aux autres subventions, elles restent stables.

Monsieur le Maire signale avoir reçu les présidents d'associations ces dernières semaines. Il en ressort un bilan positif car les associations ont pu avoir des rentrées d'argent dans le cadre de la distribution des Trait d'Union ou de la tenue de la buvette du Fil d'Eau.

Enfin, il a été demandé aux associations de participer au marché de Noël afin de récolter des fonds pour des associations caritatives ou pour le CCAS.

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu le rapport de la Commission des Finances réunie le 4 janvier 2017,
après avoir délibéré,

➤ **approuve avec 18 voix pour, 2 voix contre (Katia Bossuyt et Serge Hugel) et 6 abstentions (Michèle Kannengieser, Christine Stroh, Pia Kieffer, Frédéric Maury, Camille Meyer, Roger Bode), les dépenses et recettes par chapitre, telles que présentées dans les tableaux ci-dessus.**

POINT N°5

BUDGET / AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT 2017

Par délibération en date du 28 septembre 2016, le Conseil Municipal a voté des autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP) pour les travaux de construction du CTM et des vestiaires.

Il est fait obligation de faire un bilan de l'AP/CP en cours et d'effectuer les modifications qui s'imposent, soit au niveau de l'échelonnement des crédits de paiement (CP), soit au niveau de l'autorisation de programmes (AP).

Compte tenu des situations de travaux réglées en 2016, des modifications apportées par avenants aux lots de travaux, il est proposé au Conseil Municipal de valider les révisions des AP/CP en cours comme suit, et d'inscrire une nouvelle AP/CP pour le groupe scolaire

AUTORISATIONS DE PROGRAMME	MONTANT AUTORISATION DE PROGRAMME en €		REPARTITION PREVISIONNELLE DES CREDITS DE PAIEMENT en €	
	INITIAL	REVISE	CP 2016	CP 2017
<i>Centre Technique Municipal</i>	1 572 500.00 TTC	1 618 624.63 TTC	1 572 500.00 TTC	46 124.63 TTC
	1 310 416.66 HT	1 348 853.86 HT	1 310 416.66 HT	38 437.19 HT
<i>Vestiaires et club- house</i>	2 668 872.00TTC	2 906 752.39 TTC	2 611 224 TTC	295 528.39 TTC
	2 224 060.00 HT	2 422 293.66 HT	2 176 020.00 HT	246 273.66 HT
<i>Groupe scolaire</i>	10 693 298.43 TTC 8 911 082.02 HT		390 000 TTC 325 000 HT	540 000 TTC 450 000 HT

Madame Bossuyt, au nom de Monsieur Hugel, se félicite de la mise en place d'AP/CP pour le groupe scolaire.

Elle souhaite, aussi, des précisions sur les montants inclus dans l'autorisation de programme :

Pour le centre technique municipal sont inclus les travaux. En effet, les acquisitions foncières ont eu lieu avant la mise en place de l'AP/CP.

Pour les vestiaires et le groupe scolaire sont inclus les acquisitions foncières, les frais d'études, le coût des travaux et frais afférents.

Le conseil municipal,

Sur avis de la commission des finances du 4 janvier 2017,

après avoir délibéré,

- **adopte à l'unanimité, l'inscription des autorisations de programme/crédits de paiement tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus.**

POINT N°6

VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

Le Maire rappelle qu'il est de la compétence du Conseil Municipal de voter les taux des trois taxes locales. Il rappelle qu'aucune augmentation des taux n'a eu lieu depuis 2014. Il propose à nouveau, tel qu'évoqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 9 novembre 2016, de ne pas augmenter les taux en 2017.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le maintien des taux des trois taxes, comme indiqué ci-après :

- 16,40 % (taux identique en 2016) pour la taxe d'habitation,
- 14,99 % (taux identique en 2016) pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 57,91 % (taux identique en 2016) pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Madame Katia Bossuyt maintient la position de son groupe qui est d'augmenter légèrement et régulièrement le taux des taxes pour faire face aux investissements et à la diminution des dotations et de notre excédent. Elle précise que ce vote est cohérent avec les prises de position sur la politique budgétaire. En outre, elle rappelle que ce choix a le mérite d'être plus transparent que celui de la mise en place d'une taxe sur l'électricité.

Le Conseil Municipal,

après délibération,

- **approuve avec 24 voix pour et 2 voix contre (Katia Bossuyt et Serge Hugel), le maintien des taux des trois taxes pour l'année 2017, comme indiqué ci-après :**
 - **16,40 % (taux identique à 2014, 2015 et 2016) pour la taxe d'habitation,**
 - **14,99 % (taux identique à 2014, 2015 et 2016) pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,**
 - **57,91 % (taux identique à 2014, 2015 et 2016) pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.**

POINT N°7

AUTORISATION DE LANCER LES CONSULTATIONS POUR LES TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES INSCRITS ET VOTES AU BUDGET PRIMITIF 2017 / AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES

Le Maire sollicite l'autorisation de lancer les consultations pour l'achat de fournitures, la réalisation de travaux, de prestations de services et d'études votés au Budget Primitif 2017.

Cette autorisation permettra la mise en œuvre des procédures prévues par l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics (marchés à procédures adaptée et formalisée) pour la passation des marchés de travaux, de fournitures, de services et de maîtrise d'œuvre.

Par ailleurs, le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer les marchés correspondants.

Dans ce sens, il est proposé au Conseil Municipal la délibération suivante.

**Le Conseil Municipal,
après délibération,**

➤ **autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire :**

- **à lancer les consultations pour les travaux, les fournitures, les services et les études votés au Budget Primitif 2017,**
- **et à signer les marchés correspondants.**

POINT N°8

AUTORISATION DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS RELATIVES AUX TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES INSCRITS ET VOTES AU BUDGET PRIMITIF 2017

Malgré le constat d'une baisse de soutiens financiers ces dernières années de la part des partenaires institutionnels, certains travaux, acquisitions de fournitures et prestations de services inscrits au Budget Primitif 2017 peuvent faire l'objet d'octroi de subventions de la part de ministères, d'élus parlementaires, de collectivités ou d'organismes divers (Etat, Ministère de la Jeunesse et des Sports, Conseil Régional, Conseil Départemental, Caisse d'Allocations Familiales, Ligues Sportives, ...). Parmi les pièces requises pour la constitution d'un dossier de demande de subventions, figure une délibération du Conseil Municipal sollicitant l'aide en question.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre une délibération générique portant sur l'ensemble des travaux, fournitures et prestations de services votés au Budget Primitif 2017, autorisant ainsi le Maire au nom du Conseil Municipal, à demander les subventions s'y rapportant auprès des organismes concernés.

**Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,**

➤ **autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions, aides ou participations aux travaux, fournitures et prestations de services votés au Budget Primitif 2017, auprès des organismes concernés.**

POINT N°9

AUTORISATION DE DEPOSER LES DEMANDES D'AUTORISATION RELATIVES AUX TRAVAUX INSCRITS ET VOTES AU BUDGET PRIMITIF 2017

Certains travaux inscrits au budget devront faire l'objet de déclarations de travaux ou de permis de construire. Dans les pièces requises pour la constitution d'un dossier, figure une délibération du Conseil Municipal autorisant le Maire à déposer les demandes correspondantes.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre une délibération unique portant sur l'ensemble des travaux votés au Budget Primitif 2017.

**Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,**

➤ **autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à déposer les demandes d'autorisation de travaux ou de permis de construire nécessaires, portant sur l'ensemble des travaux votés au Budget Primitif 2017.**

POINT N°10

SUBVENTION A L'AGES

La réforme de la comptabilité M14 précise que la présence d'une liste de subventions figurant au budget vaut décision d'attribution pour les montants inférieurs à 23 000 €. Toutes les subventions d'un montant supérieur doivent faire l'objet d'une convention et d'une délibération spécifique.

Le budget 2017 fait état d'une subvention supérieure au montant de 23 000 €. Elle est destinée à l'AGES, gestionnaire délégué de nos structures petite enfance et périscolaires, pour un montant de 530 000 €.

Pour mémoire, en 2016, une somme de 589 000 € avait été versée à l'AGES.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre la délibération suivante.

**Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,**

- **autorise à l'unanimité, le versement d'une subvention à l'Association de Gestion des Equipements Sociaux (AGES), gestionnaire de nos structures petite enfance et enfance, pour un montant maximum de 530 000 € pour l'année 2017.**

POINT N°11

CONSTITUTION DE SERVITUDES SUR DES PARCELLES PROPRIETE DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

Dans le cadre du projet d'aménagement de l'Ecoparc rhénan sur le site de l'ancienne raffinerie de Reichstett, la société Electricité de Strasbourg envisage de poser un câble haute tension souterrain d'une longueur de 860 mètres qui nécessite l'instauration des servitudes suivantes :

- d'un droit de passage de câbles, consistant en l'autorisation à demeure d'ouvrage pour le passage de câble sur une longueur de 860 mètres,
- d'un droit d'accès aux agents de la société d'Electricité de Strasbourg et aux entreprises dûment habilitées aux installations électriques et à procéder à tous travaux sur une bande de 1 mètre de part et d'autre de la canalisation,
- d'une servitude de *non aedificandi* (voie non constructible) de 1 mètre de part et d'autre du tracé de la canalisation, laquelle emprise devra rester libre de toute construction, plantation ou dépôt avec interdiction de remblayer ou de déblayer de manière à conserver le niveau d'enfouissement de 1 mètre.

Sur les parcelles (fonds servant) cadastrées :

Commune de la Wantzenau

Section 44 n° 94/48 de 61,31 ares

Section 44 n° 114/22 de 73,79 ares

Propriété pour moitié indivise de l'Eurométropole de Strasbourg et pour l'autre moitié de la société ROLEO ;

au profit des parcelles cadastrées (fonds dominant) cadastrées :

Commune de Geispolsheim

Section 26 n° 210/3, 110/3, 111/3 et 290/3

propriété de la Société Electricité de Strasbourg ;

Une indemnité de 1(un) euro symbolique est fixée en contrepartie de l'instauration de ces servitudes.

Le Conseil Municipal,

- **prend acte des servitudes instaurées au profit d'Electricité de Strasbourg sur les parcelles (fonds servant) cadastrées :**

Commune de la Wantzenau

Section 44 n° 94/48 de 61,31 ares

Section 44 n° 114/22 de 73,79 ares

Propriété pour moitié indivise de l'Eurométropole de Strasbourg et pour l'autre moitié de la société ROLEO.

POINT N°12

PERSONNEL COMMUNAL / SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE 2^{ème} CLASSE ET CREATION D'UN POSTE D'ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE TITULAIRE A TEMPS COMPLET

Par délibération en date du 28 janvier 2015, il avait été créé un poste d'adjoint territorial du patrimoine 2^{ème} classe pour la bibliothèque.

L'agent en fonction sur ce poste vient de réussir le concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe. Pour lui permettre d'être nommé sur ce nouveau grade, il convient de créer ce poste et de supprimer celui d'adjoint territorial du patrimoine 2^{ème} classe.

**Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,**

- **décide à l'unanimité, de la suppression d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine de 2^{ème} classe**
- **et décide à l'unanimité, de créer un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe, à temps complet.**

POINT N°13

PERSONNEL COMMUNAL / SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE TITULAIRE ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE CONTRACTUEL A TEMPS COMPLET.

L'agent en fonction sur le poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe va prendre sa retraite à compter du 1^{er} mars 2017 et devra donc être remplacé. Il est ainsi proposé de supprimer le poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe et de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe non titulaire à temps complet.

Madame Bossuyt souhaite avoir une précision sur le fait de passer d'un titulaire à un contractuel. N'y a-t-il pas eu de candidatures émanant de fonctionnaires ? Par ailleurs, elle souhaite pouvoir disposer d'un récapitulatif (bilan social) sur les recrutements, les départs en retraite, les transformations de postes et tout autre mouvement de personnel. Monsieur le Maire précise que le candidat a été retenu à l'issue d'une sélection des différentes candidatures reçues.

**Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,**

- **décide à l'unanimité, de la suppression d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe,**
- **et décide à l'unanimité, de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe, non titulaire, à temps complet à compter du 1^{er} mars 2017.**

POINT N°14

CREATION DE POSTES TEMPORAIRES DURANT L'ANNEE 2017

Chaque année, des jeunes proposent leur candidature pour un emploi saisonnier au service de la commune de La Wantzenau.

A cette occasion, les jeunes approchent souvent pour la première fois le monde du travail et acquièrent ainsi leur première expérience professionnelle.

Afin de les soutenir dans leur démarche, il est proposé de créer au titre de l'année 2017, un maximum de 8 postes à répartir entre les ateliers municipaux, le service administratif et le service technique.

**Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,**

- **approuve à l'unanimité, la création de 8 postes temporaires d'agents techniques de 2^{ème} classe ou d'adjoints administratifs de 2^{ème} classe en fonction de l'affectation retenue, réservés aux jeunes durant l'année 2017.**

POINT N°15

EUROMETROPOLE DE STRASBOURG / APPROBATION DU PROGRAMME 2017 DES PROJETS SUR L'ESPACE PUBLIC / AUTORISATION DE POURSUIVRE LES ETUDES ET REALISER LES TRAVAUX

Après une phase d'instruction qui a associé tous les Maires de l'Eurométropole de Strasbourg, le programme voirie, signalisation, ouvrages d'art, eau et assainissement a été établi, pour l'année 2017.

L'enveloppe consacrée à ce programme est de 14 344 000 € pour l'année 2017, en intégrant la Communauté de Communes Les Châteaux (14 000 000 € pour l'année 2016).

Sur la base de ce montant, les crédits sont ventilés de la manière suivante :

- 1 800 000 € réservés pour la réfection d'ouvrages d'art
- 800 000 € prévus pour l'entretien des voiries dans les ZA et ZI
- 11 744 000 € répartis entre les opérations d'intérêt local (T1/T2) pour 5 872 000 € et d'intérêt métropolitain (T3) pour 5 872 000 € également.

Les opérations du programme 2017, concernant la commune de La Wantzenau, sont mentionnées dans le tableau ci-dessous :

Opération	2014WAN4412BT2	LA WANTZENAU	Suite Etudes & Travaux	1
Site projet	DESSERTE DU GROUPE SCOLAIRE (jonction Route de la Gravière / Vergers)			
Tronçon/Tranche	2/2	Debut	Fin	T2
Mt Total Prévisionnel	500 000 €	MOE	Externe	Tableau
			T3	AMO non
				TTC
voirie & équipements	Création	Voie desserte	1 ^{er} Aménagement	Trx en profondeur
				Type marché Mapa
				Total délibéré EMS : 250 000 €

Opération	2015WAN4413ATR	LA WANTZENAU	Suite Etudes & Travaux	2
Site projet	PROMENADE DU GOLF			
Tronçon/Tranche	1/1	Debut	Complet	Fin
Mt Total Prévisionnel	50 000 €	MOE	Interne	Tableau
				T1
				AMO non
				TTC
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie desserte	Refection	Trx en surface
				Type marché Mapa
				47 500 €
				Total délibéré EMS : 47 500 €

Opération	2016WAN4675ATR	LA WANTZENAU	Suite Etudes & Travaux	3
Site projet	QUAI DES BATELIERS / RUE ROHRWOERTH			
Tronçon/Tranche	1/1	Debut	Complet	Fin
Mt Total Prévisionnel	280 000 €	MOE	Externe	Tableau
				AMO non
				TTC
Assainissement	Etat entretien réseau	Collecteur/Branchement	Rehabilitation	Trx sans tranchée
				Type marché Mapa
				252 000 €
				Total délibéré EMS : 252 000 €

Opération	2016WAN4689ATR	LA WANTZENAU	Suite Etudes & Travaux	4
Site projet	RUE DE PERIGUEUX			
Tronçon/Tranche	1/1	Debut	Complet	Fin
Mt Total Prévisionnel	70 000 €	MOE	Externe	Tableau
				AMO non
				TTC
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Pose	Trx tranchée ouverte
				Type marché Mapa
				63 000 €
				Total délibéré EMS : 63 000 €

Les projets sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'Eurométropole de Strasbourg.

La maîtrise d'œuvre est assurée soit en interne par les services métropolitains avec éventuellement une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, soit en externe par des bureaux d'études privés.

Les montants délibérés sont établis en référence aux indices valeur janvier 2017.

A noter que les reliquats de crédits d'études pourront, en cas de besoin, et pour une même opération, être affectés aux travaux.

Il est précisé que la présente délibération n'inclut pas les opérations d'entretien significatif (gros entretien) dont la programmation est arrêtée début 2017, ni les travaux d'entretien courant ou les interventions ponctuelles d'urgence liées à la mise en sécurité qui sont réalisées tout au long de l'année.

Est prévu à La Wantzenau :

- la création d'un premier aménagement du deuxième tronçon (jonction route de la gravière- rue des vergers) permettant la desserte des futurs équipements communaux (Centre Technique Municipal, groupe scolaire et équipements sportifs), estimé à 250 000 € TTC pour la poursuite des études et les travaux, dont la Maîtrise d'Œuvre sera réalisée en externe,

- la réfection complète de la promenade du Golf, pour un montant prévisionnel de 47 500 € TTC pour la poursuite des études et les travaux, dont la Maîtrise d'œuvre sera réalisée en interne,
- la réhabilitation du réseau d'assainissement quai des Bateliers et rue du Rohrwoerth, pour un budget de 252 000 € TTC, études et travaux, réalisée en Maîtrise d'œuvre externe,
- la pose d'un réseau d'eau rue de Périgueux, pour un coût de 63 000 € TTC, études et travaux, réalisée en Maîtrise d'œuvre externe.

En conclusion, il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver les différents projets sur l'espace public de l'année 2017.

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- **émet à l'unanimité, un avis favorable au programme « projets sur l'espace public pour l'année 2017 : poursuite des études et réalisation des travaux », comme suit :**

Opération	2014WAN4412BT2		LA WANTZENAU			Suite Etudes & Travaux			1	
Site projet	DESSERTÉ DU GROUPE SCOLAIRE (jonction Route de la Gravière / Vergers)									
Tronçon/Tranche	2/2	Debut	T2	Fin	T2					
Mt Total Prévisionnel	500 000 €		MOE	Externe		Fin	Tableau	T3	AMO	non
										TTC
voirie & équipements	Création		Voie desserte		1° Aménagement		Trx en profondeur		Type marché	Mapa
										250 000
Total délibéré EMS :										250 000 €
Opération	2015WAN4413ATR		LA WANTZENAU			Suite Etudes & Travaux			2	
Site projet	PROMENADE DU GOLF									
Tronçon/Tranche	1/1	Debut	Complet	Fin	Complet					
Mt Total Prévisionnel	50 000 €		MOE	Interne		Fin	Tableau	T1	AMO	non
										TTC
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie desserte		Réfection		Trx en surface		Type marché	Mapa
										47 500 €
Total délibéré EMS :										47 500 €
Opération	2016WAN4675ATR		LA WANTZENAU			Suite Etudes & Travaux			3	
Site projet	QUAI DES BATELIERS / RUE ROHRWOERTH									
Tronçon/Tranche	1/1	Debut	Complet	Fin	Complet					
Mt Total Prévisionnel	280 000 €		MOE	Externe		Fin		AMO	non	
										TTC
Assainissement	Etat entretien réseau		Collecteur/Branchement		Réhabilitation		Trx sans tranchée		Type marché	Mapa
										252 000 €
Total délibéré EMS :										252 000 €
Opération	2016WAN4689ATR		LA WANTZENAU			Suite Etudes & Travaux			4	
Site projet	RUE DE PERIGUEUX									
Tronçon/Tranche	1/1	Debut	Complet	Fin	Complet					
Mt Total Prévisionnel	70 000 €		MOE	Externe		Fin		AMO	non	
										TTC
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchements		Pose		Trx tranchée ouverte		Type marché	Mapa
										63 000 €
Total délibéré EMS :										63 000 €

POINT N°16

COMMUNICATION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

- Monsieur Clauss souhaite revenir sur l'épisode hivernal qui a touché la commune. Le déneigement est de la compétence de l'Eurométropole de Strasbourg. Jusqu'à l'année dernière, les agents de la commune réalisaient cette prestation contre rémunération de l'EPCL. A présent, c'est un prestataire extérieur qui se charge de ce travail. Ce dernier ayant eu un problème technique sur son matériel, il n'a pu assurer de manière optimum sa mission. Un rendez-vous a d'ores et déjà été pris auprès des services métropolitains pour leur signifier le mécontentement de la population et de la municipalité.
En parallèle de cette démarche, Monsieur Clauss propose d'acquérir une lame à neige plus large permettant d'équiper un second tracteur communal. Cette possibilité permettrait d'éviter les désagréments rencontrés début de semaine et offrirait un gain de temps quant au déblayage des lieux publics. Un accord de principe est donné par l'assemblée. En effet, il s'agit de pouvoir intervenir en renfort en cas d'urgence afin d'offrir la meilleure prestation pour nos concitoyens. Charge à la collectivité de négocier auprès de l'Eurométropole la rémunération de cette prestation ponctuelle et complémentaire. Enfin, Monsieur Clauss souligne que ce n'est pas parce que l'on a sous-traité le déneigement des chaussées que les agents communaux ne déneigent plus. En effet, il reste à leur charge le déneigement devant les bâtiments publics (écoles, ...) et sur les lieux publics (parkings, accès).
- Monsieur le Maire a été prévenu par la gendarmerie et la police nationale qu'une manifestation aura lieu jeudi 12 janvier à La Wantzenau par le collectif « Unser Land ».
- Monsieur le Maire, en présence de Mesdames Stenger et Machwate, a reçu Monsieur Ardouin, inspecteur académique en charge de notre secteur, pour discuter d'un certain nombre de thèmes : construction du nouveau groupe scolaire, direction unique, problématique au niveau de la direction du collège et de l'école élémentaire.
- Prochain conseil municipal le 15 février 2017. A cette occasion, seront données les dates de conseil pour l'année 2017.